

DÉLIBÉRATION N° 2024-88
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation :	
11 octobre 2024	
Date de séance :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
18 octobre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	18
Procurations	08
Votants	26
Pour	26
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	BUILLARD Michel
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	TEATA Marcelino
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BORDET Patrick
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	CHING Francis
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**DELIBERATION
MODIFICATIVE n°2 DU
BUDGET PRINCIPAL 2024
DE LA COMMUNE DE
PAPEETE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

18 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour Chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu les circulaires n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la délibération n°2024-01 du 27 février 2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n°2024-11 du 26 mars 2024, approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023 de la commune de PAPEETE ;

Vu la délibération n°2024-13 du 26 mars 2024, approuvant le budget principal 2024 de la commune de PAPEETE ;

Vu la délibération n°2024-60 du 25 juin 2024 modificative n°1 du budget principale 2024 ;

Vu l'avis de la commission permanente des « finances » du 10 octobre 2024 ;

Vu le rapport n° 2024 -50 du 10 octobre 2024 présenté par Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

ADOPTE

Article 1 : Le budget principal de la commune de PAPEETE, exercice 2024, est modifié en recettes et en dépenses comme suit :

I. En recettes :

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
7381 01 02	Centimes additionnels	1 000 000
	TOTAL	1 000 000

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution reporté	1
1331 OP2024003 020 02	Travaux de mise aux normes des installations électriques de la mairie de Papeete	81 415 929
1322 OP2023007 020 02	Travaux d'encapsulation amiante hôtel de ville	-82 800 000
1331 OP2023007 020 02	Travaux d'encapsulation amiante hôtel de ville	97 699 165
	TOTAL	96 315 095

II. En dépenses

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
6574 020 08	Subventions aux associations	1 000 000
	TOTAL	1 000 000

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
2135 OPNI 020 03	Installations générales, Agencements, Aménagements des constructions	-57 831 436
2031 OP2021007 824 03	CRSD Action 4.10 Suite Etudes	-5 430 222
2031 OP2021008 824 03	Etudes et travaux CRSD	5 430 222
2135 OP2023014 824 03	Dépollution et déconstruction terrain CRSD	-289 196 402
2128 OP2023014 824 03	Dépollution et déconstruction terrain CRSD	274 370 077
2031 OP2023014 824 03	Dépollution et déconstruction terrain CRSD	15 000 000
2135 OP2021008 824 03	Etudes et travaux CRSD	-455 044 465
21538 OP2021008 824 03	Etudes et travaux CRSD	443 476 320
2031 OP2022009 822 03	Etudes percement MANUHOE	-4 448 783
21534 OP2023004 814 03	Travaux éclairage public Manuhoe (PRU)	-7 359 266
21531 OP2023006 811 03	Travaux réseau eau potable et usées PRU Manuhoe	-194 824 469
2151 OP2024002 811 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	-95 600 000
21532 OP2024002 811 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	270 424 469
2031 OP2024002 811 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	20 000 000
21534 OP2024003 020 03	Travaux de mise aux normes des installations électriques de la mairie de Papeete	115 000 000
2135 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulation amiante HDV	-11 000 000
2031 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulation amiante HDV	11 000 000
2031 OP2023019 414 03	Etudes plateau sportif tipaerui grand	6 000 000
2031 OP2020005 212 03	Etudes désamiantage école Pinai (et rénovation)	-140 393
2135 OP2020005 212 03	Etudes désamiantage école Pinai (et rénovation)	-5 467 322
2031 OP2018008 211 03	Ecole TAMANUI (reconstruction)	-111 953
2188 OP2018008 211 03	Ecole TAMANUI (reconstruction)	-94 000
2313 OP2018008 211 03	Ecole TAMANUI (reconstruction)	-9 187 282
2031 OP2021002 412 03	Rénovation Stade WB	-50 000
1337 OP2020004 811 02	Subvention FIP - OP2020004	3 200 000
1311 811 02	Subvention OFB - avance travaux assainissement collectif	18 200 000
238 020 03	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	50 000 000
	TOTAL	96 315 095

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

RAPPORT DE PRÉSENTATION 2024-50

Relatif à un projet de délibération modificative n°2 du budget principal 2024 de la commune de Papeete.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

La proposition de modification du budget principal 2024 de la commune de Papeete a pour objectif de rééquilibrer l'ensemble des chapitres budgétaires à partir des inscriptions faites lors du vote du budget en mars 2024, au vu des arrêtés de financement sur diverses opérations d'investissement notifiés après le vote du budget pour une meilleure lisibilité desdites opérations tant en recettes qu'en dépenses, notamment, concernant les études et travaux du CRSD ou ceux relatifs au projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier Manuhoe.

Les crédits budgétaires pour la "Mise aux normes des installations électriques de l'hôtel de ville" ont également été inscrits pour permettre aux services communaux de lancer l'opération dans les plus brefs délais.
Il convient également de corriger l'erreur matérielle portant sur l'affectation du résultat qui est de 157 834 077 francs au lieu de 157 834 076 francs soit un écart de 1 franc.

La section de fonctionnement, quant à elle, a fait l'objet d'une modification en faveur des subventions aux associations de la commune de Papeete.

Il est rappelé que le conseil municipal vote le budget par chapitre et opération individualisée en section d'investissement.

I. En recettes :

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
7381 01 02	Centimes additionnels	1 000 000
	TOTAL	1 000 000

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution reporté	1
1331 OP2024003 020 02	Travaux de mise aux normes des installations électriques de la mairie de Papeete	81 415 929
1322 OP2023007 020 02	Travaux d'encapsulation amiante hôtel de ville	-82 800 000
1331 OP2023007 020 02	Travaux d'encapsulation amiante hôtel de ville	97 699 165
	TOTAL	96 315 095

II. En dépenses

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
6574 020 08	Subventions aux associations	1 000 000
	TOTAL	1 000 000

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
2135 OPNI 020 03	Installations générales, Agencements, Aménagements des constructions	-57 831 436
2031 OP2021007 824 03	CRSD Action 4.10 Suite Etudes	-5 430 222
2031 OP2021008 824 03	Etudes et travaux CRSD	5 430 222
2135 OP2023014 824 03	Dépollution et déconstruction terrain CRSD	-289 196 402
2128 OP2023014 824 03	Dépollution et déconstruction terrain CRSD	274 370 077
2031 OP2023014 824 03	Dépollution et déconstruction terrain CRSD	15 000 000
2135 OP2021008 824 03	Etudes et travaux CRSD	-455 044 465
21538 OP2021008 824 03	Etudes et travaux CRSD	443 476 320
2031 OP2022009 822 03	Etudes percement MANUHOE	-4 448 783
21534 OP2023004 814 03	Travaux éclairage public Manuhoe (PRU)	-7 359 266
21531 OP2023006 811 03	Travaux réseau eau potable et usées PRU Manuhoe	-194 824 469
2151 OP2024002 811 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	-95 600 000
21532 OP2024002 811 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	270 424 469
2031 OP2024002 811 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	20 000 000
21534 OP2024003 020 03	Travaux de mise aux normes des installations électriques de la mairie de Papeete	115 000 000
2135 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulage amiante HDV	-11 000 000
2031 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulage amiante HDV	11 000 000
2031 OP2023019 414 03	Etudes plateau sportif tipaerui grand	6 000 000
2031 OP2020005 212 03	Etudes désamiantage école Pinai (et rénovation)	-140 393
2135 OP2020005 212 03	Etudes désamiantage école Pinai (et rénovation)	-5 467 322
2031 OP2018008 211 03	Ecole TAMANUI (reconstruction)	-111 953
2188 OP2018008 211 03	Ecole TAMANUI (reconstruction)	-94 000
2313 OP2018008 211 03	Ecole TAMANUI (reconstruction)	-9 187 282
2031 OP2021002 412 03	Rénovation Stade WB	-50 000
1337 OP2020004 811 02	Subvention FIP - OP2020004	3 200 000
1311 811 02	Subvention OFB - avance travaux assainissement collectif	18 200 000
238 020 03	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	50 000 000
	TOTAL	96 315 095

Tel est le projet de délibération modificative n° 2 du budget principal 2024 que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Papeete le 10 octobre 2024
 La Rapporteuse
 Alice RIJKAART
 6^{ème} adjointe au maire